

# Proxi2P®

Unité mobile



Sécurité  
Incendie

Une flotte d'une trentaine d'unités mobiles de formation pour intervenir sur l'ensemble du territoire national et répondre à tous vos projets de formation à la sécurité incendie.



## #1 POUR QUI ?

Pour les établissements qui souhaitent former le personnel rapidement, efficacement et conformément à la réglementation.

## #2 POURQUOI ?

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ( article R4227-28 du code du travail ).

## #3 QUAND ?

La formation à la manipulation des premiers secours et à l'évacuation doit être réalisée au moins une fois et tous les 6 mois pour les établissements à partir de 50 salariés ou qui entreposent ou manipulent des matières inflammables.

## #4 QUELLE EST VOTRE SITUATION ?

- > Vous ne disposez pas de salle de formation ni d'aire de feu appropriées.
- > Votre personnel ne peut pas s'absenter :
  - > Trop longtemps de son poste de travail
  - > Ni en trop grand nombre
- > Vous souhaitez optimiser les temps de formation en limitant les déplacements dans l'entreprise entre la partie théorique en salle et la partie pratique à l'extérieur.



## #5 LES UNITÉS MOBILES Si2P

// Permettent aux stagiaires :

- > D'acquérir les comportements et gestes sûrs et appropriés.
- > D'être en position d'acteur de sa formation et à même d'adapter son comportement face aux situations d'urgence.
- > D'encourager une implication forte.
- > D'être sensibilisé à la prévention du risque incendie, aux différents types d'extincteurs, aux messages d'alarme et d'alerte
- > De préserver sa vie, celle de ses collègues et son outil de travail.

// Enseignement adapté aux risques spécifiques de votre établissement.

// Equipements pédagogiques conformes à la réalité : de véritables extincteurs comme dans vos établissements, des mises en situation réelles (départ de feu réel en milieu clos sécurisé).

// Véhicules climatisés, sièges individuels.

// Dimensions du Proxi2P® : Hauteur : 3,3m, Longueur : 7,1m, Largeur : 2.2m

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour voir la présentation de nos unités mobiles

## #6 Le Proxi2P®

// Jusqu'à 24 stagiaires par demi-journée de formation.

// 5 foyers réels et sécurisés du Proxi2P pour varier les mises en situation.

// Des installations gaz et électriques vérifiées tous les ans par un bureau de contrôle indépendant.

// Des systèmes gaz asservis à une électrovanne temporisée et un coup de poing d'arrêt d'urgence permettant de couper l'arrivée de gaz en cas de problème.

// Un système de ventilation mécanique/naturelle a fait l'objet d'une étude par la CARSAT afin de garantir la non-toxicité des gaz de combustion.

## #7 LES SOLUTIONS Si2P

> Le programme 1h : Faire face à un départ de feu

> Le programme 1h30 : Aller plus loin en abordant l'évacuation

// Tous nos programmes sont adaptables aux spécificités de votre établissement ( Exemple : ERP du type J, M, N, O, R, S, U, W, Y ).

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour nous contacter



Les résidus solides de la combustion (agents extincteurs et combustibles) sont récupérés et retraités pour destruction. Les eaux d'extinction sont récupérées.

**NOS UNITÉS MOBILES SONT PRÉSENTES PARTOUT EN FRANCE !**



# Maxi2P®

Unité Mobile



Une flotte d'une trentaine d'unités mobiles de formation pour intervenir sur l'ensemble du territoire national pour répondre à tous vos projets de formation sécurité incendie



## #1 POUR QUI ?

Pour les établissements qui souhaitent former le personnel rapidement, efficacement et conformément à la réglementation.

## #2 POURQUOI ?

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

## #3 QUAND ?

La formation à la manipulation des premiers secours et à l'évacuation doit être réalisée au moins une fois et tous les 6 mois pour les établissements à partir de 50 salariés ou qui entreposent ou manipulent des matières inflammables

## #4 QUELLE EST VOTRE SITUATION ?

- > Vous souhaitez former votre personnel à éteindre un départ de feu ou plus dans des conditions ultra-réalistes et toute en sécurité
- > Vous ne disposez pas de salle de formation ni d'aire de feu appropriées.
- > Votre personnel ne peut pas s'absenter :
  - > Trop longtemps de son poste de travail
  - > Ni en trop grand nombre
- > Vous souhaitez optimiser les temps de formation en limitant les déplacements dans l'entreprise entre la partie théorique en salle et la partie pratique à l'extérieur.
- > Vous souhaitez sensibiliser votre personnel à la rapidité de la propagation d'un feu et des fumées.



## #5 LES UNITÉS MOBILES Si2P

// Permettre au stagiaire :

- > D'acquérir les comportements et gestes sûrs et appropriés.
- > D'être en position d'acteur de sa formation et à même d'adapter son comportement face aux situations d'urgence.
- > D'encourager une implication forte.
- > D'être sensibilisé à la prévention du risque incendie, aux différents types d'extincteurs, aux messages d'alarme et d'alerte.
- > De préserver sa vie, celle de ses collègues et son outil de travail.

// Enseignement adapté aux risques spécifiques de votre établissement.

// Equipements pédagogiques conformes à la réalité : de véritables extincteurs comme dans vos établissements, des mises en situation réelles (départ de feu réel en milieu clos ultra-sécurisé).

// Véhicules climatisés, sièges individuels.

// Dimensions du Maxi2P® : Hauteur : 3,6m, Longueur : 12 m, Largeur : 2,9m

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour voir la présentation de nos unités mobiles

## #6 POURQUOI CHOISIR LE Maxi2P® ?

// Jusqu'à 72 stagiaires par journée de formation.

// Une aire de feu très ouverte sur l'extérieur pour être moins oppressé et occultable sur demande pour plus de sensations.

// 6 foyers réels et sécurisés pour varier les mises en situation.

// Scénarios multiples : feux d'archives, feux de poubelle, feu d'armoire à liquide inflammable, fuite de gaz enflammée, feu d'armoire électrique, feu de carton, feu de liquide inflammable sous rétention, feu de liquide en fuite, feu avec fumée froide, feu avec fumée chaude, feu sans fumée...

// Accès multiples à l'air de feu pour varier les mises en situation.

// Possibilité d'étudier des feux spécifiques à votre établissement (ex: feu de vêtement, feu de cacao...)

// Des thématiques de formation variées : Manipulation des extincteurs et RIA, EPI, ESI, évacuation

// Un environnement respecté :

- > Eaux d'extinctions récupérées.
- > Combustible au pouvoir fumigène réduit.
- > Pas de résidus de combustion au sol.

// Une sécurité garantie :

- > Les installations gaz et électriques vérifiées tous les ans par un bureau de contrôle indépendant.
- > Les systèmes gaz asservis à une électrovanne temporisée et un coup de poing d'arrêt d'urgence permettant de couper l'arrivée de gaz en cas de problème.
- > Le système de ventilation mécanique/naturel a fait l'objet d'une étude par la CARSAT afin de garantir la non-toxicité des gaz de combustion.
- > Détection de Moxoxyde de carbone et détection de gaz pour un plus de sécurité.
- > Une extraction sur-puissante pour renouveler l'air en moins de 10 secondes.
- > 2 sorties de secours.

## #7 LES SOLUTIONS Si2P

> Le programme 1h : Faire face à un départ de feu

> Le programme 1h30 : Aller plus loin en abordant l'évacuation

> Notre programme 3h : Pour aller plus loin dans votre entreprise

// Tous nos programmes sont adaptables aux spécificités de votre établissement ( Exemple : ERP du type J, M, N, O, R, S, U, W, Y)

// Possibilité de formations ESI avec le Maxi2P®

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour nous contacter



Les résidus solides de la combustion (agents extincteurs et combustibles) sont récupérés et retraités pour destruction. Les eaux d'extinction sont récupérées.

**NOS UNITÉS MOBILES SONT PRÉSENTES PARTOUT EN FRANCE !**

## CAISSON D'ENTRAINEMENT SUR FEUX RÉELS



Sécurité  
Incendie

Disposer d'une équipe de seconde intervention opérationnelle est un enjeu majeur pour limiter la propagation de l'incendie, mettre en sécurité le personnel de votre établissement et pérenniser votre outil de travail.



### #1 POUR QUI ?

Pour les établissements :

- > Qui dispose d'une équipe de seconde intervention
- > Qui dispose d'un POI
- > Qui souhaite organiser une journée sécurité

### #2 POURQUOI ?

La réglementation relative aux ICPE peut dans certains cas imposer une formation périodique spécifique à vos risques pour le personnel désigné (ESI).

La formation, animée et encadrée par un de nos formateurs sapeurs pompiers, permet de familiariser vos équipes avec les techniques opérationnelles de lutte contre l'incendie utilisées par les sapeurs pompiers (commandement, intervention...).

À l'issue de la formation, les équipiers de seconde intervention seront capables d'éteindre un feu en équipe, de protéger les infrastructures tiers des effets de l'incendie, de mieux appréhender les exigences et contraintes des sapeurs- pompiers.

**Le caisson feu Si2P permet de s'exercer dans des conditions proches de la réalité en restituant les phénomènes thermiques et fumigènes auxquels les ESI pourraient être confrontés.**

**Les exercices proches de la réalité permettent ainsi à vos ESI d'être mieux formés, mieux entraînés et donc d'agir avec plus d'efficacité et de sécurité en cas d'incendie dans votre établissement.**

Vous voulez organiser une journée sécurité et sensibiliser votre personnel sur le rôle des différents acteurs de la chaîne des secours : EPI, ESI et intervention des sapeurs-pompiers. Faites leur jouer chacun des rôles !

Votre assureur vous demande de disposer d'une équipe de seconde intervention formée régulièrement à la lutte contre l'incendie (exemple : règle APSAD R6...)





## #3 AVEC LE CAISSON FEU SI2P

- > Exercices de lutte contre l'incendie sur feux réels
- > Établissement de moyens hydrauliques : LDV, lance à mousse bas foisonnement, lance à mousse moyen foisonnement, dévidoir, division...
- > Utilisation des EPI : port de l'ARI, port d'une tenue de protection contre l'incendie...
- > Utilisation des moyens de communication (radio...)
- > Défis basés sur la rapidité d'équipement, la mise en oeuvre des moyens hydrauliques...

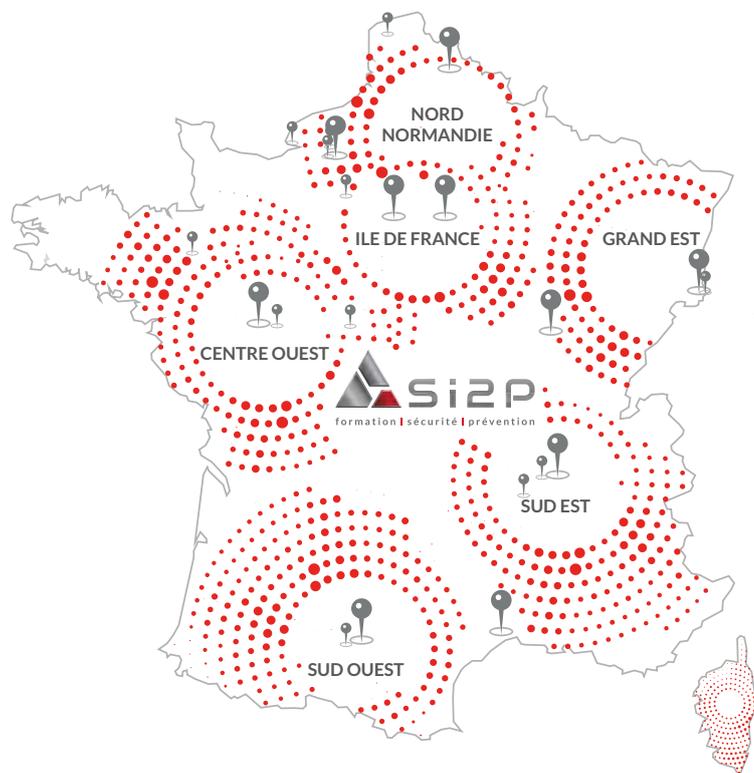
## #4 LES PROGRAMMES CAISSON FEU SI2P

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour nous consulter afin d'obtenir le programme **CAISSON FEU ESI**



Cliquez [\[ici\]](#) et retrouvez toutes nos formations dans notre catalogue.

## LE RÉSEAU Si2P



Agences Si2P

Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

### NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37).....	02 47 38 41 29
CESSON SÉVIGNÉ (35).....	02 23 45 00 10
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49).....	02 41 33 98 28
MULHOUSE (68).....	03 89 43 01 86
LABÈGE (31).....	05 61 00 65 22
SAINT JEAN BONNEFONDS (42).....	04 77 34 33 33
LE HAVRE (76).....	02 35 53 93 65
PETIT-QUEVILLY (76).....	02 32 11 79 04
EVREUX (27).....	02 32 34 58 32
SALAISE-SUR-SANNE (38).....	04 74 11 20 60
COQUELLES (62).....	03 21 17 07 97
LE HOULME (76).....	02 35 76 70 59

### NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST.....	<b>NORD</b> 47 11 64
NORMANDIE.....	<b>GRAND EST</b> 20.36 38 45
.....	03 88 43 98 47
SUD EST.....	04 74 11 20 60
GRANDS COMPTES.....	01 46 01 73 82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST.....	01 46 01 73 80
ÎLE-DE-FRANCE EST.....	01 46 01 73 86
SUD OUEST.....	05 34 25 73 91
SUD EST MEDITERRANEE.....	04 74 11 20 66
BOURGOGNE.....	03 80 49 66 34